

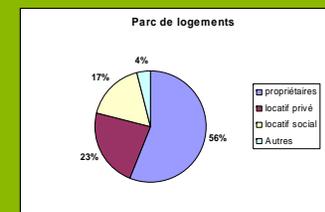


Symposium franco-québécois
23 & 24 octobre 2006
Montréal

Intervenante Cnaf : **Françoise
LEFEBVRE**

Le soutien aux familles : le logement

- **3/4** des Français se déclarent satisfaits de leur logement
- **25,6 millions** de résidences principales pour **66 millions** d'habitants



Cette présentation a été effectuée le 23 octobre 2006, au cours du "Symposium franco-québécois sur le développement social local et le soutien aux familles" dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2006.

L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp>.

L' envers du décor : une crise du logement

- 50 000 logements sociaux produits par an pour 80 000 nécessaires ;
- 1 300 000 demandeurs de logement social : seulement un tiers a été logé en Hlm en 2004 ;
- 700 000 à 800 000 personnes « aux portes du logement » ;
- 1,2 million de personnes mal logées ;
- Des ménages pauvres « assignés à résidence » ;
- Depuis deux ans, différents programmes sont impulsés par les pouvoirs publics.



La branche Famille ne finance pas les « aides à la pierre »

- Elle verse les aides au logement aux ménages
- 14 milliards d'aides au logement (Apl, Alf, Als)
- 6 millions d'allocataires
- 12,8 millions de personnes concernées
- Elle s'engage dans des actions territoriales
- 5 % des dépenses d'action sociale
- 165 millions d'euros
- environ un tiers du temps des 2 600 travailleurs sociaux



De nombreux acteurs, des compétences croisées

- **L'état**, garant du droit au logement : orientation et programmation, financement ;
- **Les collectivités territoriales** : chefs de file des politiques locales de l'habitat, financement ;
- **Des opérateurs publics et privés** : bailleurs publics (Hlm), bailleurs privés, 1 % logement, les associations oeuvrant pour l'insertion par le logement ;
- **Les Caf** : une expertise sociale pour entraîner les partenaires sur la dimension sociale et humaine de l'habitat



Pour la période 2005 – 2008, trois offres de service

- **Prévenir le plus en amont possible les expulsions**
- **Prévenir la dégradation et l'indécence du logement en améliorant les conditions d'habitat des familles ;**
- **Soutenir les projets et les initiatives des habitants concernant leur cadre de vie.**



Prévenir le plus en amont possible les expulsions

Quelques chiffres :

- **le logement** le premier poste de dépenses des ménages : un cinquième de leurs revenus (**21, 8 %**) ;
 - Un rythme d'évolution des loyers (**+ 4 % par an**) et des charges (**+ 6 %**) soutenu comparativement aux salaires ;
 - Un affaiblissement du rôle solvabilisateur des aides au logement ;
 - **4 %** des ménages du parc locatif social en impayés, les **2/3** bénéficient d'une aide au logement ;
 - **100 000** ménages voient leur bail résilié chaque année.
- Les « accidents de la vie » et le moindre imprévu peuvent fragiliser le maintien dans le logement :



Prévenir le plus en amont possible les expulsions

➤ Eviter l'éclatement de la cellule familiale :

- **Détecter les impayés et mettre en place un plan d'apurement** en s'appuyant sur les compétences des techniciens et des travailleurs sociaux de la Caf ;
- **Apurer la dette, rétablir les droits aux aides au logement, accompagner les ménages** en s'engageant dans les fonds de solidarité pour le logement ;
- **Développer des actions collectives, préventives, construites avec les familles.**



Prévenir la dégradation et l'indécence du logement

Quelques chiffres :

- **1,2 millions** de personnes vivent dans près de **700 000** logements inconfortables ;
- **1 million** de personnes vivent dans **400 à 600 000** logements dangereux pour les personnes .



Prévenir la dégradation et l'indécence du logement

Quelques Définitions :

Habitat insalubre :

Atteinte à la santé de l'occupant pour des raisons d'hygiène, de salubrité et de sécurité. Traitement : compétence Etat .

Logement décent :

Absence de risque manifeste pour la santé et la sécurité des occupants, présence des équipements.
Traitement : pas de chef de file .



Prévenir la dégradation et l'indécence du logement

- Pour bénéficier des aides au logement, le logement doit être décent.

Actions communes des services prestations et action sociale

Mutualisation des compétences des acteurs locaux

- outils de repérage et d'observations ;
- détecter et diagnostiquer l'indécence ;
- conseiller et accompagner les personnes ;
- réaliser les travaux ;
- initier des pratiques d'auto réhabilitation impliquant les habitants.



Soutenir les projets et les initiatives des habitants

- Habiter et vivre sur un territoire

- Le logement, un levier pour améliorer la vie quotidienne des familles et les liens sociaux
- au cœur des projets : les savoirs et expertises d'usages des habitants ;
- Une diversité d'actions : appropriation du logement, amélioration du cadre de vie, moments conviviaux, citoyenneté ;
- Des pratiques singulières, non reproductibles

- Mutualiser et confronter les expériences

www.apriles.net





Merci de votre attention